

58^e Course de "M" de BOMEREE

Règlement Particulier « Provincial »



ASBL BOMEREE MOTOR CLUB

21 Août 2016



Epreuve organisée avec le concours
de :

- ASBL Bomerée Motor Club
- Commune de Montigny-le-Tilleul
- Zone de police Germinalt



Championnat C.S.A.P. Hainaut

Communication de l'organisateur aux officiels chargés de l'approbation de ce règlement :

Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site internet de la Fédération, le 1 juin 2016, date à laquelle, je l'ai téléchargé.

EPREUVE : **Course de côte de Bomerée.**

N° d'entreprise : **0878.037.268** DATE

: 21 août 2016

Championnat Fédération Wallonie-Bruxelles : Provincial-Hainaut

Adresse des Vérifications Administratives :

Parking magasin « CARREFOUR » rue de la station Montigny le tilleul

REGLEMENT PARTICULIER

NOUVEAU :

Division « Hristo-Démo » :

Les organisateurs qui le désirent, pourront intégrer une Division « Hristo-Démo » dans leur meeting. Il s'agit d'une démonstration à allure libre non chronométrée pour véhicules mis en production ou homologués par la FIA avant le 31 décembre 1990 à minuit Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4.6, du R.P. Courses de Côte / Sprint. Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Hristo-Démo.

Division « Access » :

De la même manière, ils pourront y intégrer une Division « Access ». Il s'agit dans ce cas, de découvrir, à allure libre, non chronométrée, des parcours de Courses de Côte/Sprint et d'apprendre les techniques de trajectoire, au volant de voitures d'usage quotidien, comportant au moins deux places et strictement conformes à leur PVA Belge. Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4.7 du RP Courses de Côte/Sprint. Ils y trouveront tous les points relatifs à la division Access : limitations de cylindrée, de puissance et équipements requis, etc.

I TIMING

Le 13 juillet 2016 : parution du règlement et ouverture des inscriptions et des paiements.

Le 19 août 2016 : clôture des inscriptions en droit simple. (Art. 5) et attributions des N° Vendredi 19

août 2016 : affichage de la liste des engagés. Garage (Mondial car).

Samedi 20 août 2016 : 17H00 à 19H : Vérifications administratives préliminaires facultatives.

Vérifications techniques préliminaires facultatives.

Dimanche 21 août 2016.

7 H 30 : ouverture des vérifications administratives, contrôle des licences.

7 H 30 : ouverture des vérifications techniques.

8 H 30 : clôture des inscriptions à droits majorés.

8 H 30 : séances d'essais obligatoires.

10 H 30 : Fermeture des vérifications administratives.

Fermeture du contrôle des licences.

10 H 30 : fermeture des vérifications techniques.

12 H 30 : fin des séances d'essais.

13 H 00 : affichage de la liste des voitures qualifiées.

13 H 30 : début des montées officielles.

30 minutes après arrivée du dernier concurrent : affichage des résultats provisoires et

Ouverture du délai de réclamation.

30 minutes après affichage des résultats provisoires : classement définitif.

60 minutes après affichage définitif : remise des prix.

II COMITE D'ORGANISATION

Bomerée Motor Club Asbl

Rue de Jamioux 306

6110 Montigny-le-Tilleul

N° d'entreprise : 0878.037.268

- Président : Degroote Louis
- Vice-président : Taurino Antonio
- Secrétaire : Gego Michael
- Trésorier : Deroo Logan

III GESTION DE LA COURSE

- Directeur de course : Dohy Philippe ASAF (Na 926)
- Directeur de course adjoint : Joniaux Luc ASAF (Ht 367)
- Secrétaire du meeting : Toubeau Jean-Claude ASAF (Na 811)
- Directeur de la sécurité : Toubeau Olivier ASAF (Na 942)
- Directeur de la sécurité adjoint : Degroote Louis ASAF (Na 329)
- Chargé des Relations avec les concurrents : Savary Rémy ASAF (Ht 954)
- Responsable du Parc des coureurs : Taurino Antonio
- Bureau des calculs : Bomerée Motor Club
- Chronométrage : Patrick Bodart ASAF (Na 910)
- Service d'ordre : Police communale Germinalt.
- Animation : Rose Thierry
- Secours médicaux :
 - Médecin : CRS
 - Equipe médicale : CRS
 - Ambulances : PARAM SERVICES ASBL Nombre : 2

IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR

- Commissaires sportifs ASAF :
 - Président : L. WALBRECQ ASAF (Ht 022)
 - Commissaire sportif : P. BRECHT ASAF (Ht 266)
- Commissaires techniques ASAF :
 - Chef de file C.T. : DERENNE D. ASAF (Na 881)
 - Commissaire Technique : LEJEUNE R. ASAF (Ht 227)
 - MENU O. ASAF (Lx 718)
 - Stagiaire : BERNARD A. ASAF (Ht 353)
 - Secrétaire : DOCQ J. ASAF (Lx 717)
- Inspecteur-Sécurité A.S.A.F :
 - Menu Bernard ASAF (Lx 021)

V PERMANENCES

- Jusqu'au 19/08 à 20 heures.
 - Gego Michael : Rue Armand Bury 26 – 6534 Gozée
- A partir du 20/08 à 20 heures
 - Gego Michael : Garage « Mondial car » rue de la station
- Après l'épreuve : Degroote Louis : Rue de Jamioulx 306 – 6110 Montigny-le-Tilleul

VI PARTICULARITES

Article 1 : Définition

Le dimanche 21 août, l'épreuve dénommée 58^{ème} course de côte de l'M de Bomerée

Comptant pour le championnat du Hainaut et le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sera organisée conformément aux Prescriptions ASAF 2015, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Tous les véhicules ouverts et fermés marqueront des points.

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Course de Côte/Sprint » (Chap. VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF, dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

Article 2 : Parcours

- 2.1. Route de La Station à la rue de Bomerée (RN 53)
- 2.2. Longueur de la côte : 2200 mètres
- 2.3. Largeur moyenne de la route : 7 mètres
- 2.4. Départ : carrefour de la rue de la Station et de la rue du Vert Bois.
- 2.5. Arrivée : fin de la rue de Bomerée (RN 53)

2.6. Homologation : ASAF 8 juillet 2016

Article 3 : Sécurité

- 3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 7 + Start + Stop
- 3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque voiture ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.

Article 4 : Véhicules

4.1. Voitures admises :

Division 1 : Classe 1	: de 0 à 1400cc
Classe 2	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
Classe 3	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
Classe 4	: + de 2000cc
Division 2 : Classe 5	: de 0 à 1400cc
Classe 6	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
Classe 7	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
Classe 8	: + de 2000cc
Division 3 : Classe 9	: de 0 à 1150cc
Classe 10	: au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc
Classe 11	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
Classe 12	: au-delà de 1600cc jusqu'à 200cc
Classe 13	: + de 2000cc
Division 4 : Classe 14	: Kart-Cross jusqu'à 650cc
Classe 15	: de 0 à 1600cc
Classe 16	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
Classe 17	: + de 2000cc
Division « Histo-Démo »	: Voir les conditions d'admission des véhicules à l'article 1.3 du RP Montées Historiques/Sp. H, CH.VII-C ; voir également le point 4.6 du Règlement général des Courses de Côte et Sprints.
Division « Access »	: Voir limitations de cylindrées, de puissance et équipements requis au point 4.7 du Règlement général des Courses de Côte et Sprints.

Participation autorisée à tous les véhicules ouverts et fermés.

4.2. L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1).

Article 5 : Engagement

- 5.1. Le **bulletin d'engagement**, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le 19/07/2016 et, au plus tard, le 19/08/2016 avant 20 h 00. À **Gego Michael : Rue Armand Bury 26 – 6534 Gozée. Fax : 071/373662**
N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.
Le montant du droit d'engagement pourra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : N° : **BELFIUS : BE77 0689 0100 5442 (BIC : GKCCBEBB)** Intitulé : COURSE DE COTE DE BOMEREE 2016 avant le 19/08/2016. (Attention aux délais bancaires).
Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.
Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 21/08/2016, à 10 h.
Le montant de l'inscription sera alors majoré de 15 euros.
Pour les Histo-Démo et Access, une licence « L » d'un jour au prix de 10€ (sera effectuée sur place au secrétariat).
- 5.2. Les frais d'inscription, assurance comprise, s'élèvent au maximum à 106 € pour les Divisions 1 à 4. Ceux de la Division « Histo-Démo », s'élèvent à 40€ Ceux de la Division « Access », s'élèvent à 40€
Pour membres du BOMEREE MOTOR CLUB en ordre de cotisation 2016, les droits d'engagement s'élèvent à **70€** avec la publicité de l'épreuve.
- 5.3. Les numéros de départ seront attribués dès le 20 août, à 20 h.
La liste des engagés sera affichée le 20 Août à 19 h Chez Mondial car, 71 rue de la station 6110 Montigny-le-Tilleul.
Chaque concurrent gardera le même numéro pour toute l'année. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de 3 € pour 2 jeux de numéros.
Pour les Divisions « Histo-Démo » et « Access », l'organisateur fournira les numéros nécessaires, au prix de 3€
- 5.4. **Le nombre de voitures admises est fixé à 100 en Divisions 1 à 4 et en Divisions « Histo-Démo » et « Access ».**
(Voir Art. 5 du R.P. Courses de Côte & Sprints).
(NDLR : en Championnat Fédération Wallonie-Bruxelles, on ne peut pas limiter le nombre de concurrents admis à moins de 100 voitures.)
- ATTENTION** : si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9. du Règlement Sportif Général sera appliquée.

Il sera admis que, si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une des catégories (D. 1,2, 3 et 4, d'une part et « Histo-Démo » et « Access », d'autre part) n'est pas atteint, le nombre des participants accepté dans l'autre, pourra être dépassé jusqu'à concurrence du total cumulé repris dans le Règlement Particulier approuvé par la Fédération.

Article 6 : Vérifications administratives

- 6.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu le dimanche 21 août 2016 de 7h30 à 10h30 au show rom de Mondial Car entrée par la rue de Bomeree (suivre fléchage) selon ce timing.
- Division 1 : de 7h30 à 7h45
 - Division 2 : de 7h45 à 8h30
 - Division 3 : de 8h30 à 9h00
 - Division 4 : de 9h00 à 9h30
 - Division « Histo-Démo » et « Access » : de 9h30 à 10h00
- En cas de non-respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.
- 6.2. Documents à présenter :
Licence - **Permis de conduire (obligatoire)** - Carte d'identité - Fiche des Vérifications techniques.
- 6.3. L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).
La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou d'un club reconnu.
L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle, sur place.
Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des licences journalières des types « 1J-B » et « 1J-A4 », dans le respect des procédures reprises au Ch. I - R.S.G., art. 2.
De plus, l'épreuve n'étant pas OPEN, des "titres de Participation" pourront être délivrés par les Commissaires Sportifs aux licenciés du RACB Sport si la licence nationale détenue et présentée et, ou moins, équivalente à la licence ASAF requise.
- 6.4. **Les Vérifications Administratives préliminaires des concurrents et le Contrôle des licences auront lieu la veille de l'épreuve, c'est-à-dire le 20 août 2016 Dans le show rom de Mondial Car de 17h00 à 19 h 00.**

Article 7 : Vérifications Techniques

7.1. Les Vérifications Techniques auront lieu dans le Parc des Coureurs, situé dans Le Parking du carrefour (côté du Lunch).

Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces Commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs, le refus ou l'acceptation des voitures présentées.

L'organisateur prévoira **deux files** : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules

(N.B.) : Ni le carnet jaune, ni le passeport Technique, ni la carte des Vérifications Techniques, ne sont requis pour les concurrents de la Division « Histo-Démo ».

Les Commissaires Techniques conserveront le passeport technique ou le carnet jaune jusqu'à la fin de l'épreuve.

Une somme de **25€** pour frais administratifs, sera réclamée (par passeport ou carnet jaune non retiré) aux concurrents ayant omis de la récupérer. Somme à virer sur le compte **BE62001091595661 (BIC : GEBABEBB)** de l'ASAF.

7.2. Toutes les voitures engagées devront se présenter aux Vérifications Techniques.

Le dimanche 21 août 2016 selon le timing suivant :

- Division 1 : de 7h30 à 7h45
- Division 2 : de 7h45 à 8h30
- Division 3 : de 8h30 à 9h00
- Division 4 : de 9h00 à 9h30
- Division « Histo-Démo » et « Access » : de 9h30 à 10h00

En cas de non-respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

Les véhicules se présentant après 11h seront refusés, sauf cas de force majeure dûment accepté par les commissaires sportifs.

7.3. Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

7.4. **Les Vérifications Techniques préliminaires des concurrents auront lieu la veille de l'épreuve, c'est-à-dire le 20 août 2016, dans le Parc des Coureurs, situé dans Le Parking du carrefour.**

Article 8 : Chronométrage (sauf, Divisions Histo-Démo et Access).

Il se fera au 1/100^e de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel (deux chronos par poste).

8.1. Chronométrage avec imprimante : oui.

8.2. Liaison entre départ et arrivée : radio.

Article 9 : Essais

9.1. Une séance d'entraînements pour toutes les Divisions (2 montées obligatoires) aura lieu le dimanche 21 août de 8h30 à 12h30 (voir règlement particulier Course de côte et Sprint Art.9.1.).

9.2. L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors - course, les droits d'engagement étant confisqués.

Article 10 : Course

10.1. La course se déroulera en TROIS montées officielles.

10.2. Le classement sera établi :

- En additionnant les deux meilleurs temps.
--

En cas d'égalité :

- Le meilleur temps des 2 montées comptabilisées sera pris en considération.
- Si l'égalité existe encore, le départage se fera en accordant la préséance à celui qui aura réalisé le meilleur temps dans la 1^{ère} montée officielle, ensuite dans la 2^{ème} et enfin dans la 3^{ème}.

N.B. : Il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé.

10.3. Les départs seront donnés à partir de 13 h 30, le dimanche 21 août 2016, et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

Article 11 : Divers

- 11.1. Dans toutes les Divisions le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course.
- 11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum. (Sauf dans la division Histo-Démo et Access où les « doublons » ne sont pas acceptés). Si c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.
- 11.3. L'affichage des résultats se fera : Rue de la Station sur le parking Mondial Car.
- 11.4. La liste des voitures qualifiées, reprenant les participants de toutes les divisions, sera affichée à 13 H : Rue de la Station sur le parking Mondial Car.
- 11.5. La publicité proposée par l'Organisateur est : Mondial car, Jumet pièces, Texaco Lurquin
Elle est obligatoire. Sauf pour les divisions Histo-Démo et Acces. En cas de refus, voir R.T.G. A.S.A.F., Art. 5. (Ce point 11.5.
- 11.6. Le Parc des Coureurs est situé parkings **CARREFOUR** + rue de la Station (**attention le parc ne sera accessible que le jour de l'épreuve !! le parking du restaurant « l'étang » situé : Rue de Bomérée, sera à disposition pour les pilotes arrivant le 19 ou le 20 Août**).
Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.
- 11.7. **Il est interdit de chauffer, mécaniquement et thermiquement (couverture chauffante-four), les pneus.**
- 11.8. **Une bâche de sol est obligatoire dans les parcs (Cf.art.3.4 du règlement particulier des courses de côtes et sprints).**

Article 12 : Classements

- 12.1. Classement GENERAL cumulé des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.
- 12.3. Classement par DIVISIONS.
- 12.4. Classement par CLASSES.
- 12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.
- 12.7. Classement 1^{ère} Dame

Article 13 : Coupes et trophées

- 13.1. Coupes et Trophées
 - 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies. (Coupe)
 - 3 premiers du GENERAL de la Division 4. (Coupe)
 - 3 premiers de chaque CLASSE. (Coupe)
 - Inter-Ecuries des Divisions 1,2 et 3 réunies. (Coupe)
 - Inter-Ecuries de la Division 4. (Coupe)
 - 1^{ère} Dame des Divisions 1,2 et 3 réunies. (Coupe)
 - 1^{ère} Dame de la Division 4. (Coupe)
- 13.2. La proclamation des résultats aura lieu à 20 h 00, au parking Mondial Car.
Les pilotes classés qui ne s'y présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leur récompense.

Article 14 : Dispositions particulières

- 14.1. Pendant la course comme pendant les entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.
- 14.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que sa voiture soit rangée sur l'accotement de façon à ce qu'elle ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 14.3. Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général A.S.A.F. auquel les participants sont tenus de se conformer.
- 14.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'Organisateur, en accord avec les Commissaires sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.

- 14.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'Organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.
- 14.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, ainsi que celles stipulées dans les Prescriptions Sportives de l'A.S.A.F.
- 14.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les Organisateur et leurs représentants préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits Organisateur, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 14.8. Publicité : voir Règlement Technique Général A.S.A.F. Art. 5.
- 14.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'Organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parc des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

Le règlement a été approuvé par :

- VANESSE Didier (Lic. ASAF n°356) pour la CSAP Hainaut, en date du 12 juillet 2016.

- NYSSSEN Herman (Lic. ASAF n° 003) pour l'ASAF, en date du 08/07/2016



La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

- MENU Bernard (Lic. ASAF n° 021), en date du 1 juin 2016.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASA et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

Club organisateur : Bomerée Motor Club ASBL

Epreuve : C.C. de Bomerée 2016 Date : 21 Août 2016

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le19/08/2016..... (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)

A Gego Michaël, rue Armand Bury n°26 – 6534 Gozée

* CASES RESERVEES A L'ORGANISATION

Engagement reçu *	Paiement reçu*	DIVISION *	CLASSE*	NUMERO ATTRIBUE*
Le/...../.....	Le/...../.....			

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom :/ « »	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
---------------------------	--------------------------	-------------------	--

Né(e) le : Adresse : N° : ...

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM :E-mail :

LICENCE

Province	ASAF	VAS		N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	AN LI OV <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	VB WV <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Division 1	Classe 1 Min. B (0 à 1400 cc)	Classe 2 Min. B (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 3 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 4 Min. A4 (+ de 2000 cc)	
Division 2	Classe 5 Min. B (0 à 1400 cc)	Classe 6 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 7 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 8 Min. A4 (+ de 2000 cc)	
Division 3	Classe 9 Min. A4 (0 à 1150 cc)	Classe 10 Min. A4 (+ de 1150 à 1400 cc)	Classe 11 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 12 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)
Division 4	Classe 14 Min. A3 Kart-cross (0 à 650 cc)	Classe 15 Min. A3 (0 à 1600 cc)	Classe 16 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)	
Division Histo Démo	(Voir art. 4.6 du RP CC/Sprint) Jusqu'au 31/12/90	Licence minimale : L ou 1L-L		Parcours non chronométré	Pas de doublons
Division Access	(Voir art. 4.7 du RP CC/Sprint) 1600cc max. – 150cv max.	Licence minimale : L ou 1L-L		Parcours non chronométré	Pas de doublons

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe	Année de fabrication
.....CC

Passeport technique ASAF n°.....

ECURIE :

***A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul (x) <input type="checkbox"/>	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote
--	----------------------------	----------------------------

(x) Cocher dans la case. Merci. Voir article 11.2 du présent règlement particulier Lu et approuvé & Signature

Course de Côte de Bomerée 2016

Date : 21 Août 2016

n°:

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom :		Si pseudonyme : «		Prénom :		Signature :	
Province :	ASAF	VAS		N° Licence	Type		
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	AN LI OV <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	VB WV <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

VEHICULE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		N° Passeport ASAF			
Appui-tête					
Casque / HANS		EN ORDRE <input type="checkbox"/>			
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME <input type="checkbox"/>			
Sièges		<u>Commissaire Technique</u>			
Publicités sur vitres		<u>Nom/Cachet :</u>			
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence n°:			
Ornement extérieur					
Echappement		Signature du			
Protections des tuyauteries		SECRETARIAT ADMINISTRATIF :			
Poids					

EPREUVE VERIFICATIONS : CC de Bomerée 2016Date : **21 Août 2016**

N° :

**VERIFICATIONS
(HISTO DEMO / ACCESS, EN C.C/SPRINT)**

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Prénom :	Signature :
Si pseudonyme : « »		

LICENCE	ASAF	VAS	NUMERO	TYPE
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		

Spécifique « Histo-démo »

Je, soussigné, atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

Spécifique « Access »

Je, soussigné, atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est en parfait état de marche, conforme aux impositions du Code de la Route et qu'aucune modification n'y a été apportée. En conséquence de quoi, j'assume les conséquences Des manquements qui pourraient y être découverts.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

VEHICULE		Début de la production :		Fin de la production :		
Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis			HISTO DEMO	ACCESS
RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE EVENTUELLE ET A L'ORGANISATEUR						
Documents de bord			EN ORDRE			<input type="checkbox"/>
Eclairage			NON CONFORME			<input type="checkbox"/>
Ceintures de sécurité / Harnais						
Extincteur			Commissaire Technique			
Casque			Licence N° :			
Pneumatiques			Nom/Cachet :			
Divers :						
			SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :			

